

maintienne dans un état de rentabilité, c'est-à-dire des prêts consentis au titre des comptes à recevoir et des marchandises en magasin.

Une autre chose dont je voudrais parler a trait au rendement des succursales du Trésor. En considérant les emprunts en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, je remarque qu'entre 1967 et 1968, il y a eu une baisse considérable des prêts consentis par les banques à charte en vertu de cette loi. Il existe certainement un besoin d'argent dans ce domaine, mais je crois que ces organismes ont dû se montrer hésitants à prêter à des taux d'intérêt inférieurs. J'ai les chiffres pour trois de nos banques principales et je remarque qu'en 1967, les prêts destinés aux améliorations agricoles des trois banques se sont élevés à 52.4 millions, 42.3 millions et 70.1 millions, alors qu'en 1968, une année plus tard, les chiffres correspondants ont été de 7.5 millions, 4 millions et 11 millions, soit une réduction énorme. Je ne possède pas de détails aussi complets pour les succursales du Trésor, mais il semble que leurs prêts dans ce domaine se sont au moins maintenus, sinon accrus quelque peu. Les prêts à des fins agricoles et personnelles pour la même période se sont accrus d'environ 12 millions de dollars. Voilà, je crois, un argument qui démontre bien l'intérêt que les succursales du Trésor portent aux besoins financiers de leurs clients.

Je n'en dirai pas plus aujourd'hui, mais je conclurai encore une fois en encourageant le ministre à examiner ces succursales du Trésor.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): C'est le grand socialiste de Windsor-Ouest qui a présenté ce bill, destiné à assurer l'aide du gouvernement aux institutions privées de prêt. Je me déclare en faveur de la mesure. De son côté, le grand socialiste de Battle-River (M. Downey) veut que le gouvernement fédéral, dans un bill sur les prêts, garantisse les créances des institutions de prêts du gouvernement provincial, et j'avoue que l'idée me paraît bonne. Je n'y vois rien de répréhensible.

Les prêts de ce genre sont plus courants dans l'Ouest que dans d'autres régions du Canada. Les besoins financiers y sont sans doute plus marqués qu'ailleurs au pays. Néanmoins, je crains en ce moment que les compagnies de prêt visées par le bill ne puissent obtenir des fonds à prêter aux taux d'intérêt actuels, surtout en raison de la situation précaire où se trouvent les agriculteurs de l'Ouest et compte tenu de la politique restrictive que

[M. Downey.]

notre gouvernement applique à l'agriculture; en effet, les cultivateurs ou ceux qui s'occupent d'agriculture se demandent s'il est sage d'emprunter des fonds sous le régime d'une telle loi.

● (3.40 p.m.)

Deuxièmement, si vous êtes banquier ou que vous occupiez un poste de responsabilité dans une institution de prêt et que vous ayez les fonds disponibles, vous seriez bien avisés de les prêter à un pareil emprunteur.

Ce bill comporte des questions connexes. Aucune loi n'a d'action isolée, elle se situe toujours par rapport aux autres institutions. Si la loi sur les prêts aux petites entreprises ne doit pas être efficace, mieux vaut ne pas en avoir.

Je prie le ministre d'envisager certains autres aspects relatifs aux compagnies de prêt, aux entreprises et à ce domaine en général. Nous savons que certaines banques ont adopté, en matière de prêts, une politique plus agressive, du moins qu'elles prêtent beaucoup plus d'argent que d'autres. Ce n'est pas toujours la politique de l'État ni la loi qui régit la situation mais celle qu'adoptent les banques. Le ministre pourrait peut-être faire un peu plus de réclame ou exercer des pressions pour que les institutions de prêt envisagent cette loi sérieusement. Le ministre compte, j'imagine, que les petites entreprises vont contracter des emprunts.

Je veux faire ressortir deux autres points à propos de la mesure. Comme le pays est actuellement saisi du Livre blanc sur la fiscalité, l'incertitude dans ce domaine est telle que les exploitants de petites entreprises hésitent à emprunter de l'argent. Quel sort va leur faire le fisc? Si vous étiez banquier ou chargé du service des prêts dans une institution financière et qu'un exploitant de petite entreprise vous demande un prêt, vous tiendriez compte assurément avant de le lui accorder des conséquences que le nouveau taux d'imposition auront sur ses affaires. Le Livre blanc a tendu un voile d'incertitude sur certains secteurs des affaires.

Le ministre devrait se mettre à l'œuvre et prendre la décision qui s'impose pour que les petites entreprises sachent où elles en sont. Il n'est pas bien, à mon avis, que le gouvernement ébranle la certitude des particuliers en matière d'emprunt. Il devrait au contraire les aider à évaluer leur situation commerciale.

Je veux, en outre, dire un mot de l'inflation qui sévit actuellement au Canada et des projets du gouvernement pour y remédier. Je n'examinerai pas ces projets maintenant, mais